



## ACCÈS TGV : ALERTE SUR LES PARCOURS PRO

### LA DIRECTION DE L'AXE NORD TENTE D'INSTAURER UN SYSTÈME DE SÉLECTION ARBITRAIRE ET DISCRIMINATOIRE : **LA CGT DIT STOP !**

Depuis des années, l'accès à la Grande Vitesse est un droit essentiel pour les agents de conduite (ADC). Il garantit une évolution de carrière et un niveau de pension de retraite plus élevée, avec un différentiel de 400 à 500 € mensuels.

### AUJOURD'HUI, CE DROIT EST MENACÉ PAR DES PRATIQUES DE SÉLECTIONS OPAQUES !

Dans un contexte d'éclatement de l'entreprise publique pour sa privatisation, la direction a encore franchi un cap, en transformant les prérequis de formation en un véritable outil d'élimination test barrage de sélection subjective ! **Cette manigance permet à l'entreprise d'exclure du parcours professionnel un ADC qui ne répondrait pas à ses objectifs idéologiques.**

### LES PRÉREQUIS : UNE MISE À NIVEAU, PAS UN BARRAGE !

**La CGT rappelle une règle fondamentale : les prérequis ne sont pas des tests éliminatoires !**

1. Ils ont pour seul but d'apporter à l'ADC les connaissances nécessaires (conduite voyageurs, types de block spécifique...) avant l'entrée en formation.
2. Ils doivent garantir à chaque agent les mêmes droits à la réussite de la formation TGV.
3. Toute mise à niveau éventuelle relève du CTT de l'agent (UO cédante), seul responsable de la certification et de la décision de montée en compétences.
4. Le DPX de l'entité TGV ne doit être qu'un conseiller pour épauler le DPX d'origine, et non un sélectionneur.

### LE RÉFÉRENTIEL T00877 : LA PORTE OUVERTE AUX DÉRIVES !

**Le référentiel national T00877, intitulé « Accès à un service grande vitesse », inquiète :**

En restant lacunaire sur les modalités de ce bilan, la T00877 permet aux directions d'interpréter les prérequis comme un "barrage" de type examen, plutôt que comme une simple, mais nécessaire préparation pédagogique.

Ce référentiel aboutit finalement à vider de sa substance la règle T00035 « Certification des conducteurs », en dépossédant le CTT certificateur de son rôle au profit du sélectionneur de l'Axe TGV.

## E TGV N RA 80877 : UN RÉFÉRENTIEL RÉGIONAL EN DEHORS DES CLOUS

*Le nouveau référentiel de l'Axe appliqué en secret depuis septembre 2025, aggrave encore ces dérives :*

### Sélections sur « dossier » :

La direction valide ou non les candidatures sur la base d'éléments subjectifs comme les « événements conduite » sur 3 ans ou bien encore les absences, le « comportement », les sanctions..

**Données personnelles en danger** : Vos dossiers sécurité, disciplinaire et administratif sont transmis sans respect des formalités RGPD. C'est une violation du Code pénal.

### Mépris du CTT d'origine :

Le responsable de votre certification est relégué au rôle de simple spectateur lors des évaluations.

**Procédure non respectée** : Ce texte n'a jamais fait l'objet d'une présentation et d'une consultation au CSE.

### Un référentiel illégitime :

Le référentiel national, TT00877, n'a pas vocation à être décliné sur un périmètre régional ou local.

## CHANTAGE ET ATTEINTE AUX LIBERTÉS

*La direction veut nous imposer sa "Charte Axe TGV Nord" sous menace de retour à l'UO d'origine :*



➤ **Monitorat et "Engagement INOUI"** : Obligation de former les futurs agents et de porter une tenue spécifique sous peine d'éviction

➤ **Libertés individuelles** : Le port de la tenue pour les ADC n'est pas justifié par la nature de la tâche et constitue une restriction illicite.

**NE LAISSONS PAS L'ARBITRAIRE PATRONAL REMPLACER NOS DROITS !**

**LA CGT APPELLE LES AGENTS DE CONDUITE À REFUSER  
L'INACCEPTABLE !**

*La CGT met en débat la nécessaire réaction collective : rapprochez-vous des militants CGT !*

**TOUS ENSEMBLE POUR DÉFENDRE NOTRE MÉTIER ET LE  
PARCOURS PROFESSIONNEL !**